



M R É M O R É G L O

Rappel
des bonnes
pratiques
du traitement
du bois
... en forêt !

#1

Scolyte et sirex : rappel de piqûre !

Contre la piqûre des bois stockés en bord de route, un traitement phytosanitaire peut être appliqué de manière curative ou préventive. Au printemps, c'est un bon moyen d'éradiquer scolytes et sirex, deux parasites qui dégradent les qualités esthétiques et mécaniques du bois.

Voici ce qu'il faut retenir pour un traitement efficace et écoresponsable !



Scolyte liseré
(*Trypodendron lineatum*)



Sirex commun
(*Sirex juvencus*)

#2

Un phyto ultraréglo !



Avec son effet insecticide, **la cyperméthrine*** est réglementée par décret et nécessite la délivrance d'un certificat, par la DRAAF, pour chaque utilisateur.

Les entreprises appliquant des produits phytosanitaires en prestation de services doivent également obtenir un agrément pour exercer leur activité.

*contenue dans le FORESTER ®

3 à 6
semaines
d'efficacité

Certiphyto

Certificat
obligatoire,
valable 5 ans

#3

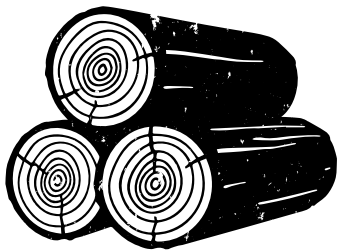
Le traitement, c'est au printemps

Le risque de piquûre, c'est quand les scolytes s'envolent pour essaimer. C'est donc à ce moment-là qu'il faut traiter vos bois pour les protéger d'une attaque.

Attendez quelques jours sans pluie et une température supérieure à 12°C.

Mais pour limiter le traitement, mieux vaut exploiter vos bois à une autre période. Sinon, faites-les transporter rapidement vers une scierie.

**Traiter
les bois
de mi-mars
à mi-juin**



#4

La bonne météo pour les phytos



Traitez vos bois par météo calme : **ni vent, ni pluie, ni plein soleil ou forte chaleur.** D'ailleurs la réglementation interdit tout traitement avec un vent supérieur à 19 km/h ! Une pulvérisation du produit dans les meilleures conditions évitera qu'il ne se disperse inutilement.

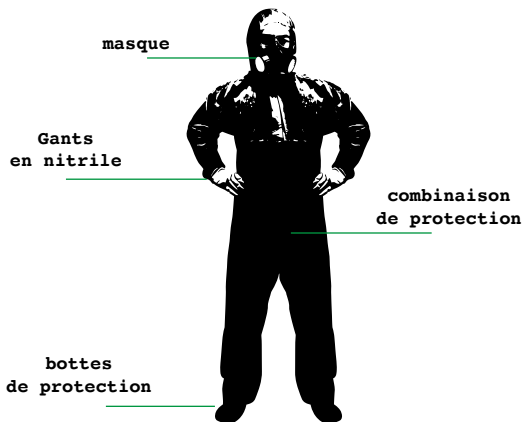


#5



Pas besoin de mettre la dose

Gants en nitrile, combinaison et bottes de protection, masque... le bon équipement, c'est la base. Ensuite, **dosez au plus juste** selon les volumes à traiter : mieux vaut une quantité de produit réduite qu'un excédent de bouillie ! L'expérience montre qu'un dosage plus faible est tout aussi efficace.



#6

L'eau, zone à surveiller



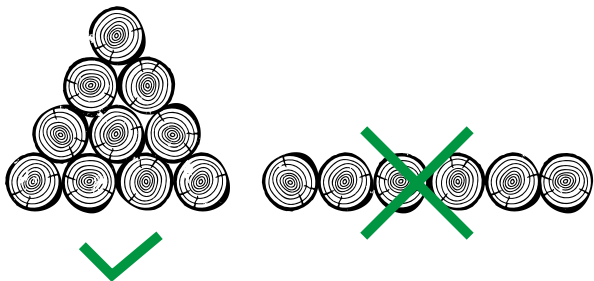
Dans le Doubs, afin de **limiter les risques de contamination des eaux souterraines**, les signataires de la Charte piqûre s'engagent à traiter à vingt mètres minimum de tout point d'eau. Sinon, c'est dix mètres en forêt publique et six en forêt PEFC. Pas de traitement dans un périmètre de captage d'eau potable ou d'habitat remarquable identifié. Et pour que le sol retienne bien le produit, on change d'emplacement chaque année !

 interdit à moins de
20 m
d'un point d'eau

**Une
année,
une
zone**

#7

Pile haute, pile ce qu'il faut



Constituer des piles de bois hautes : de cette façon, vous n'aurez besoin de traiter que l'extérieur de la pile. Vous pourrez ainsi réduire la quantité de produit utilisé sans perdre en efficacité ! Autre avantage des piles hautes : vous évitez le phénomène de grand lessivage lors de la première pluie.

#8

Les panneaux, c'est un signe

Toutes les piles traitées doivent être signalées par un panneau interdisant l'accès et informant sur la présence d'un produit phytosanitaire potentiellement dangereux. En effet, ce dernier peut prendre jusqu'à 48 heures pour pénétrer à l'intérieur du bois. Durant ce laps de temps, personne ne doit approcher !

48 h
actif en
surface



#9

Tout est enregistré

Afin de rendre compte de la quantité de produit utilisé, **vous devez tenir un registre** sur les traitements réalisés chaque année. Ces données serviront également pour mesurer l'impact du traitement des bois sur la qualité des cours d'eau d'un bassin versant.



**Une
traçabilité
obligatoire
et nécessaire**

#10

Assidus jusqu'aux résidus



Le traitement terminé, la vigilance reste !
L'élimination des emballages vides doit se faire par les services de collecte autorisés.
Idem pour le traitement des eaux de rinçage du matériel : **il y a des règles à respecter !**

Pour en savoir plus :



**Besoin de plus d'infos ?
Contactez-nous !**

Tél. 03 80 40 34 33
info@fibois-bfc.fr
www.fibois-bfc.fr


PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ